

Beauvois en Cambrésis, le 03 Avril 2020

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Caillion-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnesty
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Objet : Mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises

Dossier suivi par : Yann Bonnaire, chargé de mission au développement économique

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Chers collègues,

En ces temps d'urgence, je sais que vous êtes toutes et tous confrontés, en première ligne, aux interrogations, aux inquiétudes et aux désarrois de vos administrés, de vos artisans et commerçants et même des moyennes entreprises de votre commune.

C'est en ce sens, que je vous propose des éléments de réponses accompagnés du document ressource des mesures exceptionnelles d'aide de l'Etat et de la Région ;

-Fonds de solidarité de 1.500 € :

Commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association...) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs) qui ont 10 salariés au plus, qui font moins d'1 million € de chiffre d'affaires ainsi qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 € et qui ont :
Soit fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public (même s'il y a une activité résiduelle telle que la vente à emporter, la livraison et les retraits de commandes) ;
Soit subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019. (*impots.gouv.fr*)

- Aide complémentaire forfaitaire de 2 000 € :

Dispositif « anti-faillite » à destination des très petites entreprises employant au moins 1 salarié, en risque de défaillance en raison principalement de leurs frais fixes

Dossier à déposer auprès de la Région à partir du 15 avril – adresse mail :

entreprises@hautsdefrance.fr

-Prêt d'un an garanti à 90% par l'Etat :

Pour soutenir la trésorerie.

Entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise (notamment sociétés, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant une activité économique), à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement.

Le montant du prêt pourra représenter jusqu'à 25% du chiffre d'affaires HT 2019, ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes, ou créées depuis le 1er janvier 2019. Demande à effectuer auprès de sa banque puis de Bpifrance (www.bpifrance.fr)

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carrières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Marets

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Waincourt-Selvigny

-Prêts Atout et Prêts Rebond :

Dédiés aux TPE, PME, ETI (en partenariat avec le Conseil régional des Hauts-de-France) pour financer la trésorerie entre 10 000 € et 30M€ pour un remboursement compris entre 3 et 7 ans, avec jusqu'à 24 mois de différé d'amortissement. (www.bpifrance.fr)

-Fonds Hauts-de-France Prévention :

Prêt de 50 000 € à 300 000 € sur 5 ans, incluant un différé de 12 mois, en cofinancement avec les partenaires bancaires et/ou les actionnaires

Entreprises de plus de 10 salariés, de plus 3 ans d'existence (sauf en cas de reprise), ne présentant pas plus de 2 exercices fiscaux déficitaires sur les 3 derniers exercices, et disposant de capitaux propres positifs.

CCI Grand Hainaut

covid19@grandhainaut.cci.fr

-Fonds Régional de 1^{er} secours :

Prêt de 5 000 et 50 000 € à 0% pouvant aller jusqu'à 6 ans

Entreprises créées depuis plus de 3 ans, chiffre d'affaires > 50 000 €, moins de 25 salariés, inscrites au RCS ou RM, à jour de leurs obligations sociales et fiscales Région Hauts-de-France

entreprises@hautsdefrance.fr

Jacques OLIVIER, Vice-Président à la ruralité se joint à moi pour vous souhaiter bon courage dans la gestion de cette crise. En espérant que ces informations puissent vous être utiles et vous rassurer, sachez que la CA2C et ses services restent à votre disposition pour répondre à toutes questions éventuelles (Y.Bonnaire : 07.60.70.83.85) et que notre priorité à tous est la sauvegarde de nos commerces de centre-ville, de nos commerçants, artisans en zones rurales et de nos emplois dans les entreprises locales.

Veillez recevoir, chers collègues, mes salutations cordiales.

Le Vice-Président,
Maire de Caudry,

*Très
chaleureusement*

FREDERIC BRICOUT